



DROIT D'ALERTE

Bordeaux le 09 mars 2021

Monsieur le Président du CHSCT

Par la présente et par annotation du cahier ad-hoc, les représentants signataires de Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents de la DRFIP 33, quasiment un an jour pour jour après celui émis le 17 mars 2020 sur les mêmes motifs.

Faits constatés et motifs :

Le 26 février 2021, nous vous adressons un courrier intersyndical exposant notre inquiétude et bien sûr celle des agents face à la mise en place d'un CRT commun à la Cité administrative de Bordeaux au 01 mars 2021.

Force est de constater que nos inquiétudes étaient fondées et qu'après seulement quelques jours d'existence, ce CRT est un échec aussi bien au niveau sanitaire qu'au niveau organisationnel.

Un agent affecté sur ce CRT a été testé positif au COVID-19 le 05/03/2021. La médecine de prévention a déterminé un seul cas contact et n'a pas jugé utile de faire désinfecter les locaux.

Alors que les variants du COVID-19 sont extrêmement contagieux, la DRFIP 33 ne semble pas mesurer le risque sanitaire et laisse reposer l'entière responsabilité du nettoyage/désinfection du matériel commun aux agents. La fermeture de la Trésorerie de Libourne par l'ARS suite à 6 cas positifs semble déjà avoir été rapidement oublié.

Au-delà du risque sanitaire inutile que le CRT fait encourir aux agents, l'organisation de ce CRT est à ce jour un véritable fiasco. Les agents des SIP de Bordeaux et Pessac-Talence en place sur le CRT reçoivent notamment les appels à destination de Bordeaux Amendes et doivent indiquer aux usagers de rappeler le numéro générique pour espérer avoir le bon service.

De plus, les contribuables dépendant des SIP de Bordeaux et Pessac-Talence dont les appels devraient aboutir au CRT, sont transmis au service du recouvrement ! Quelle image donne-t-on du service public ?

Vu la situation sanitaire exceptionnelle et les injonctions au télétravail de la DG faiblement suivies par la DRFIP33, nous constatons que les consignes de désinfection ne sont pas respectées sur ces services et en particulier sur ce CRT qui n'a pour seule justification que de comptabiliser les appels.

Enfin, il est intolérable que la hiérarchie exerce des pressions individuelles de sanction disciplinaire, de retenue de salaire voire de menaces directes sur les agents stagiaires !

Nous exigeons l'abandon de la mise en place de ce CRT ubuesque et un arrêt immédiat des ces pressions scandaleuses sur les agents qui n'ont jamais refusé de travailler mais seulement demander à le faire dans des conditions respectant les normes sanitaires et ne les plaçant pas un peu plus encore en risque de contamination.

L'ensemble des représentants des personnels du CHSCT 33